

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 15 juin 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-53**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 15 juin 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 5 juin 2026.

Point de l'ordre du jour :

7.1. Charte d'usage de l'intelligence artificielle générative (IAg) pour les activités administratives

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'avis du comité social d'administration du 28 mai 2026,

Exposé de la décision :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la charte d'usage de l'IAg qui a pour objet d'établir un cadre pour l'utilisation de l'IAg dans les activités administratives.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la charte d'usage de l'IAg dans les activités administratives.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 27
Membres présents : 21	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	Votes exprimés : 27
Total des membres présents et représentés : 27	Majorité requise : 14
	Pour : 27
	Contre : 0

Pièce jointe :

- charte d'usage de l'IAg pour les activités administratives.

Fait à Tours,

Philippe ROINGEARD

Philippe Roingeard
le 22/06/2026 14:56:45 +02:00

